

# AVIS DE COURSE

## FLOTTE PARTAGEE J80 FINALE ATLANTIQUE 2024

LA ROCHELLE NAUTIQUE  
Grade 4  
en Baie de La Rochelle

18 et 19 mai 2024

### Préambule

#### *Prévention des violences et incivilités*

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

### 1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
- 1.2 les règlements fédéraux
- 1.3 les règles de classe J80 ne seront pas appliquées et sont remplacées par l'annexe « Utilisation des bateaux » qui sera jointe aux Instructions de course
- 1.4 un arbitrage direct selon l'annexe UF des RCV sera mis en place.

Les communications officielles seront publiées sur le «[Tableau Officiel](#) ». Les publications seront accompagnées si possible de la diffusion d'un message sur l'application WhatsApp. Les concurrents devront se munir d'un moyen leur permettant de recevoir ces communications. Cela ne pourra pas faire l'objet d'une demande de réparation. Ceci modifie la RCV 62.1(a). Le lien pour s'abonner au groupe WhatsApp est <https://chat.whatsapp.com/EVUFO8YNYeHIXfbRg7OOqx>

## 2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles à 18 h le 17 mai.
- 2.2 Les IC seront exclusivement disponibles en version électronique sur la [page dédiée du site larochellenautique.com](http://larochellenautique.com) ou directement sur le tableau officiel mentionné en 0.

## 3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable sur le lien précisé en 0 ou la page dédiée mentionnée en 2.2.
- 3.2 [DP] [NP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.
- 3.3 La veille VHF sur le canal de course précisé aux IC est obligatoire.

## 4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Accès au site de la compétition et participation :

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russe ou Biélorusse et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

L'accès au site de la compétition et la participation à l'ensemble de la manifestation est soumis aux prescriptions sanitaires.

La Rochelle Nautique se réserve le droit de faire évoluer ces prescriptions en suivant l'évolution des règles nationales.

- 4.1 L'épreuve est ouverte exclusivement aux J80 de la flotte partagée de LA ROCHELLE NAUTIQUE. Six bateaux, constituant la flotte partagée, seront fournis par l'organisateur. Chaque bateau sera équipé des voiles suivantes : grand-voile, foc et spinnaker asymétrique. Les bateaux seront tirés au sort au briefing et/ou à chaque phase de l'épreuve selon la décision du comité de course
- 4.2 Modalités d'inscription :  
Ne peuvent s'inscrire que les équipages sélectionnés à l'issue des épreuves organisées dans les ligues. Les ligues communiqueront à [habitable@larochellenautique.com](mailto:habitable@larochellenautique.com) les noms et coordonnées des skippers sélectionnés, et La Rochelle Nautique leur adressera le lien permettant de compléter le dossier et de régler les droits d'inscription. Aucun autre mode d'inscription ne sera pris en compte. Le nombre d'équipages invités est de 12.  
La date limite d'inscription et de règlement des droits est fixée au 2 mai.  
L'équipage (barreur/barreuse inclus(e)) doit être constitué de 4 à 5 membres. Le poids total maximum de l'équipage, déterminé avant la première course, chaque membre d'équipage portant au minimum un short et un tee-shirt, ne doit pas excéder 350kg.  
Chaque équipage participera sous un « nom d'équipage (ou nom de course) » qu'il aura choisi et qu'il conservera pour la durée de l'épreuve.  
Chaque équipage devra désigner un « chef de bord », représentant de l'équipage.  
Si un membre de l'équipage inscrit ne peut continuer l'épreuve, le Comité de Course pourra autoriser son remplacement, sur demande écrite motivée, et sous réserve de continuer à respecter la limite de poids de 350 kg.
- 4.3 Documents exigibles à l'inscription :
  - 4.3.1 Pour le bateau :  
Si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
  - 4.3.2 Pour les concurrents :
    - 4.3.2.1 Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition"
    - 4.3.2.2 Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
      - 4.3.2.2.1 - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
      - 4.3.2.2.2 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
      - 4.3.2.2.3 - un certificat médical de non contraindication de la voile en compétition
    - 4.3.2.3 Pour tout concurrent mineur, une autorisation parentale.
    - 4.3.2.4 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

- 4.3.2.5 Les inscriptions tardives, à partir du 3 mai 2024, seront acceptées selon les conditions suivantes :
- être présenté par sa ligue
  - au plus tard la veille de l'épreuve à 18h
  - prévenir l'organisateur par mail à [contact@larochellenautique.com](mailto:contact@larochellenautique.com) **et** à [habitable@larochellenautique.com](mailto:habitable@larochellenautique.com) remplir le formulaire d'inscription, payer les droits et fournir une preuve du règlement
  - appuyer la demande d'inscription d'un appel téléphonique à l'organisateur ou au Comité de course
- 4.3.2.6 Les restrictions suivantes sur le nombre de bateaux s'appliquent :  
Pas plus de 12 équipages concourants.

## 5 DROITS A PAYER

- 5.1 Les droits sont les suivants :

Droits d'inscription par étape <i>70€ par équipier participant</i>
---

- 5.2 Autres frais :

### 5.2.1 Caution :

- 5.2.1.1 Une caution de 1500 €, non encaissée, sera exigée le matin de l'étape, **par chèque exclusivement.**
- 5.2.1.2 Au cas où l'AO déciderait de prélever une partie de cette caution, ou au cas où l'estimation des dégâts apparaîtrait supérieure à ce montant, il sera demandé au chef de bord de la rétablir à sa valeur initiale avant d'être autorisé à poursuivre l'épreuve.
- 5.2.1.3 Après l'épreuve, le solde des cautions sera rendu dans les 10 jours.  
**NB : Assurance** : L'AO conseille vivement aux chefs de bord de souscrire au rachat de franchise FFVoile via leur espace licencié

## 6 PUBLICITE

- 6.1 [DP] [NP] Les bateaux seront tenus d'afficher la publicité éventuellement choisie et fournie par l'autorité organisatrice.
- 6.2 [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

## 7 FORMAT DE L'ÉPREUVE

Le format de l'épreuve sera détaillé dans les Instructions de Course.

Les procédures de départ seront modifiées comme suit :

Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, le pavillon orange de ligne de départ sera envoyé avec un signal sonore au moins deux (2) minutes avant l'envoi du signal d'avertissement.

Les départs des courses seront donnés avec le signal d'avertissement envoyé trois (3) minutes avant le signal de départ. Ceci modifie RCV 26.

La Rochelle Nautique pourra changer le format si les conditions interdisent la réalisation du programme prévu.

## 8 PROGRAMME

### 8.1 Le samedi 18 mai :

**8h30 à 9h45** : Confirmation des inscriptions et de la composition des équipages, avec pesée, dans le club-house, 20, avenue Antoine Albeau, 17000 La Rochelle.

**10h** : Briefing pour les équipages et tirage au sort des bateaux.

**11h30** : Premier signal d'avertissement.

**Retour de mer ou 19h** : barbecue sur la terrasse du club, et le bar sera ouvert !

### 8.2 Le dimanche 19 mai :

**9h** : briefing

**10h30** : premier signal d'avertissement

**16h** : heure limite pour le dernier signal d'avertissement

Lecture du palmarès et remise des prix au retour de mer.

### 8.3 Nombre de courses :

Les courses s'enchaîneront, avec un temps cible de 12 à 15 minutes.

CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9 Sans objet : les bateaux doivent être utilisés suivant l'annexe « utilisation des bateaux » qui sera jointe aux Instructions de Course.

## 10 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT

Les vêtements et l'équipement d'un concurrent doivent respecter la règle 50 des règles de course à la voile.

## 11 LIEU

11.1 L'Annexe Zone de Course fournit le plan du lieu de l'épreuve et indique l'emplacement des zones de course.

## 12 LES PARCOURS

Le parcours à effectuer sera un parcours au vent sous le vent, bouées à laisser à bâbord, avec une arrivée vent arrière ou vent de travers.

## 13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Le jugement sur l'eau sera mis en place, et l'annexe UF « jugement direct » s'appliquera.

## 14 CLASSEMENT

14.1 2 courses validées par équipage sont nécessaires pour valider l'épreuve.

14.2 Aucune course ne sera retirée, sauf dans le cas où tous les équipages n'auraient pu courir le même nombre de courses. Dans ce cas, les équipages ayant couru une course de plus se verront enlever leur première course.

14.3 En cas de format avec phase de poules et phase finale, les points obtenus en phase de poules ne seront pas pris en compte pour le classement de la phase finale, sauf si le nombre de courses courues en phase finale était inférieur à 2.

## 15 BATEAUX ACCOMPAGNEURS

[DP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés en se présentant au Président du Comité de Course, au plus tard avant le briefing, qui leur remettra un pavillon d'identification.

## 16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

Sans objet

## 17 PLACE AU PORT

[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port.

## 18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## 19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

## 20 PRIX

La proclamation des résultats aura lieu aussi tôt que possible après le retour de mer à chaque étape.  
Remise de la Coupe au Podium.

Le premier équipage club (c'est à dire un équipage composé d'au minimum 75% d'équipiers du même club) permettra à son club d'avoir une invitation pour la Ligue Nationale de Voile (place réservée et inscription offerte).

## 21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

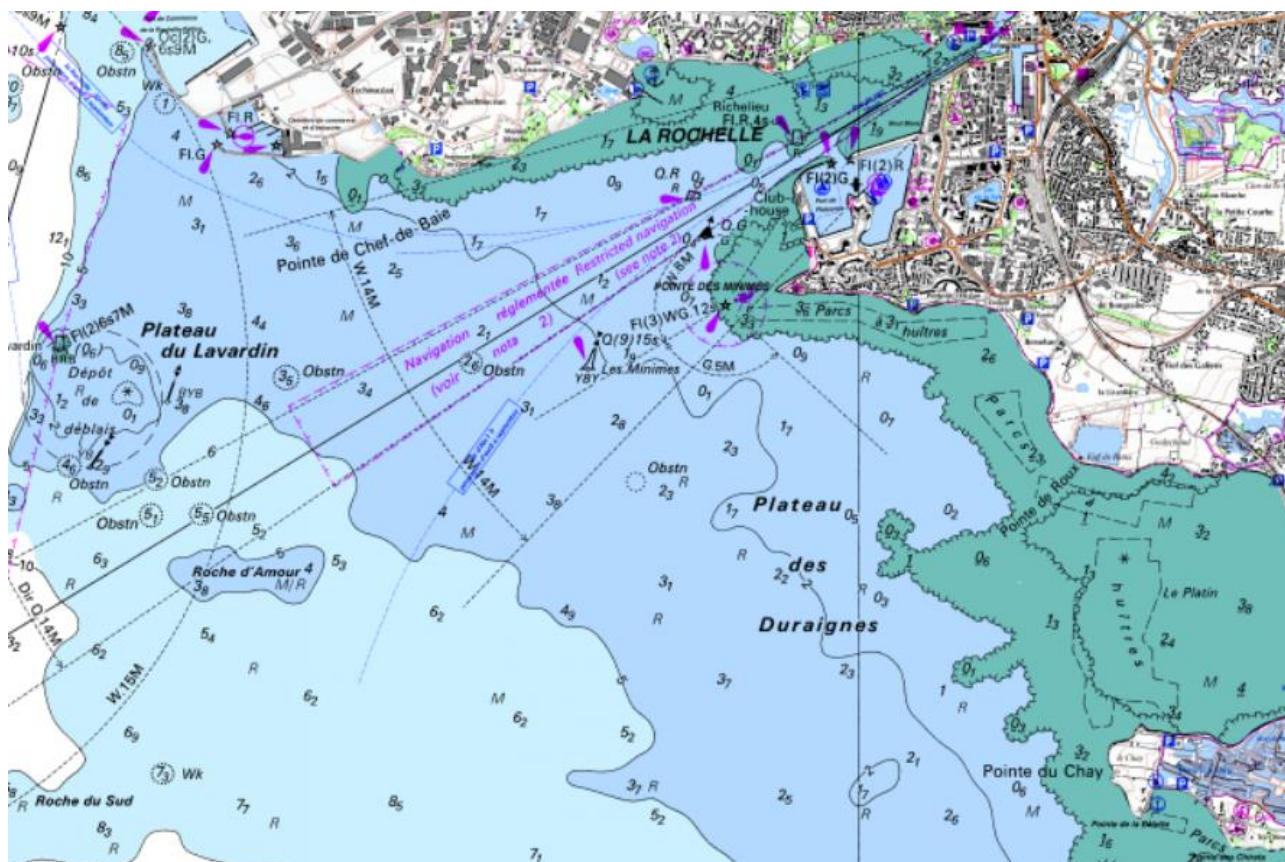
Pour plus d'informations, contacter

[contact@larochellenautique.com](mailto:contact@larochellenautique.com)

05-46-44-49-20



# ANNEXE « ZONE DE COURSE »



## ZONES QUI SONT DES OBSTACLE

**Les navires Cargos et Chalutiers ont la priorité dans leur zone de trafic**, notamment :

- **Pour les Cargos**: dans le chenal d'accès entre le port de La Pallice (y compris les abords du nouveau port de pêche) et la bouée de Chauveau.
- **Pour les bateaux à moteur** depuis le port de La Rochelle-Ville jusqu'à 1 mille ½ au large de la Tourelle Richelieu.
- Tous les voiliers en course doivent passer sur l'arrière des bateaux précités. Pour les Cargos, cette règle s'applique au moment où la route du cargo prolongée d'une distance de 400 m de son étrave, coupe la route du voilier.

### **Zone à l'ouest du Port des Minimes et du Phare du Bout du Monde**

Cette Zone recèle des sondes de 1m70 ou inférieures. Il est recommandé aux navigateurs de contourner la bouée ouest des Minimes avant de faire route vers l'ouest ou le sud.

### **Zones dangereuses à la navigation :**

- Dépôt de dragage au Sud de la Tourelle du Lavardin : compte tenu des sondes négatives de cette zone balisée par une bouée cardinale Est et une bouée cardinale Sud, il est recommandé aux navigateurs de ne pas s'engager dans cette zone
- Filières à moules de la Pointe d'Arcay : Cette zone délimitée par des bouées cardinales lumineuses et des marques spéciales, est particulièrement dangereuse et strictement interdite à la navigation Position à environ 2,7MN dans l'Ouest Sud-Ouest de la pointe d'Arcay
- Filières à moules de Chatellaillon : Cette zone délimitée par des bouées cardinales lumineuses et des marques spéciales, est particulièrement dangereuse et strictement interdite à la navigation Position à environ 1.2 nautiques au large de la pointe de Chatellaillon.